



**Stratégie 2022-2025
de soutien à
l'immigration économique
dans les municipalités
bilingues du Manitoba**

« Les villes jouent un rôle de premier plan sur la scène mondiale de la migration. Les villes les plus dynamiques accueillent des immigrants remplis d'espoirs, de rêves et d'aspirations et, en les aidant à s'épanouir, elles créent du même coup de la prospérité pour leur entière population. »

– Cities of Migration

Créer les conditions gagnantes pour bien accueillir et inclure les personnes immigrantes.

Catalyser notre atout bilingue.

Fédérer les forces vives pour réussir collectivement le *vivre-ensemble*.

Cette première Stratégie de soutien à l'immigration économique dans les municipalités bilingues du Manitoba a été produite par l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM).

Prioritairement, la Stratégie vise à renforcer les capacités de ses municipalités membres afin qu'elles puissent attirer sur leur territoire des personnes immigrantes d'expression française ou bilingues, en plus de créer des conditions favorables à leur accueil, leur établissement et leur inclusivité. Elle souhaite aussi confirmer le rôle et consolider la présence des municipalités bilingues du Manitoba à l'intérieur du continuum de l'immigration francophone dans la province, en complémentarité et en solidarité avec les joueurs clés qui le composent.

L'élaboration de cette Stratégie a été rendue possible grâce au soutien financier du ministère Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

L'AMBM souhaite souligner le travail de l'équipe d'experts-conseils de Consultation Alegria Consulting inc. pour avoir coordonné l'élaboration de cette Stratégie.

Notre gratitude se tourne également vers les élus et les directions générales des municipalités bilingues du Manitoba, ainsi que les nombreux experts et collaborateurs qui ont investi temps et expertise afin de participer aux nombreuses consultations et entrevues menées en amont de cette Stratégie.

Enfin, nous remercions sincèrement le personnel compétent et chevronné d'IRCC qui a su nous offrir un appui constant et des perspectives judicieuses au cours de nos travaux.

Cette Stratégie n'est pas une fin en soi. Elle marque plutôt le début d'un important projet de société visant à réussir ensemble l'immigration dans nos municipalités.

LA VISION

Les nouveaux arrivants choisissent les municipalités bilingues du Manitoba pour leur qualité d'accueil, leur atout bilingue, leurs opportunités d'épanouissement économique et la qualité de vie qu'elles offrent.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA STRATÉGIE

1. Aborder l'immigration selon une approche linguistique inclusive qui valorise le bilinguisme, en cohérence avec l'engagement des municipalités bilingues du Manitoba en matière de langues officielles, tout en appliquant une importante lentille francophone et régionale.
2. Miser sur une immigration correspondant au tissu économique local et régional (talents recherchés, entrepreneuriat) et participant activement à la relance économique des municipalités bilingues du Manitoba, au bénéfice de toutes les parties impliquées.
3. Préciser le rôle qu'entendent jouer les municipalités bilingues du Manitoba pour créer les conditions favorables à l'accueil, à l'établissement et à l'inclusivité¹ des personnes immigrantes.
4. Renforcer les capacités des municipalités bilingues du Manitoba en matière d'immigration, dans le respect de leurs enjeux, de leurs besoins et de leurs objectifs.
5. Unir nos efforts avec les deux autres ordres de gouvernement pour contribuer activement à la définition et l'atteinte des cibles, en plus de participer à l'élaboration des stratégies, tant en matière d'immigration en général que d'immigration francophone.
6. Maximiser les effets de levier reliés au rôle du Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba² (CDEM) en matière d'immigration économique francophone et d'employabilité.

¹ Alors que l'intégration est le moyen socio-économique que la société donne à l'individu pour qu'il entre dans son cercle, l'inclusivité est l'élargissement de ce même espace afin de garantir une place à chacun. Nous préconisons ainsi un agrandissement du cercle (nos collectivités) pour que chaque personne y trouve sa place. Cet effort débute par la société d'accueil, tout en encourageant la participation des individus.

² En tant que filiale de l'AMBM, le CDEM est le moteur de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, en plus de coordonner le sous-volet Invitation au Manitoba du programme Candidats du Manitoba, en partenariat avec la Province.

Les trois piliers



Connecter l'attraction de talents avec le tissu économique local et régional.



Créer les conditions favorables à l'accueil, à l'établissement et à l'inclusivité des personnes immigrantes.



Participer activement au succès du continuum de l'immigration francophone du Manitoba et du système d'immigration commun (Manitoba-Canada).

Les huit objectifs

1. Sensibiliser et mobiliser les employeurs envers l'attraction de talents internationaux pour soutenir leur croissance.

2. Connecter efficacement les employeurs avec les candidats à l'immigration.

3. Sensibiliser et mobiliser les gouvernements municipaux et les collectivités rurales envers les bénéficiaires de l'immigration, de la diversité et de l'inclusivité.

4. Développer les capacités des municipalités bilingues rurales en matière de planification, d'attraction, d'accueil, d'inclusivité et de rétention des personnes immigrantes.

5. Fédérer l'instauration de mécanismes régionaux visant le développement de partenariats et l'ancrage de solutions durables pour répondre aux besoins des personnes immigrantes en matière d'accueil, d'établissement et d'inclusivité.

6. Accroître l'autonomie des municipalités bilingues du Manitoba dans la sélection d'une immigration correspondant aux besoins du marché du travail et au tissu économique local.

7. Contribuer à l'amélioration des politiques et des programmes gouvernementaux en matière d'immigration et d'immigration francophone.

8. Bâtir un leadership municipal collaboratif à l'échelle provinciale en immigration.

Table des matières

1.0	Portrait de l'immigration dans les municipalités bilingues du Manitoba	8
1.1	Introduction	8
1.2	Winnipeg : moteur de l'immigration au Manitoba	9
1.3	Vers une hausse fulgurante de l'immigration au Manitoba et au Canada	10
1.4	Arguments en faveur de l'accroissement de l'immigration	11
1.5	Partenariat tripartite pour mieux planifier et réussir l'immigration	15
1.6	Les différentes voies d'accès à l'immigration au Manitoba	16
	1.6.1 Immigration temporaire et permanente au Canada	16
	1.6.2 Immigration économique	18
	1.6.3 Programme Candidats du Manitoba	20
1.7	Obstacles rencontrés par les personnes immigrantes	22
1.8	Rôle des municipalités bilingues du Manitoba dans le continuum de l'immigration francophone et bilingue	24
2.0	Stratégie 2022-2025 de soutien à l'immigration économique dans les municipalités bilingues du Manitoba	25
	Orientation 1 Aligner les efforts d'attraction de talents avec la demande du marché du travail et les perspectives économiques	26
	Orientation 2 Créer les conditions favorables à l'accueil, à l'établissement et à l'inclusivité des personnes immigrantes	27
	Orientation 3 Participer activement au succès du système d'immigration commun (Manitoba-Canada)	28

Portrait de l'immigration dans les municipalités bilingues du Manitoba

1.1 INTRODUCTION

L'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM) est la voix du leadership municipal bilingue dans la province du Manitoba. Politique et stratégique, elle mise sur la valeur ajoutée du français dans la force du bilinguisme pour favoriser le développement, la vitalité et la pérennité de ses membres et de leurs collectivités. L'AMBM compte à ce jour quinze municipalités ayant adopté une politique d'offre de services municipaux en français. L'AMBM est également propriétaire de deux filiales (organismes à but non lucratif) à vocation économique, soit le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM) et Éco-Ouest Canada (ÉOC). Le CDEM offre aux collectivités bilingues du Manitoba une gamme de services-conseils en développement économique communautaire, tourisme, immigration économique francophone et employabilité, alors qu'ÉOC offre aux municipalités canadiennes des services-conseils en matière de transition et d'efficacité énergétique. Ensemble, l'AMBM, le CDEM et ÉOC forment le Groupe AMBM.

Bien que l'engagement des 15 gouvernements municipaux membres de l'AMBM envers la vitalité et le développement de leurs communautés francophones en situation minoritaire soit au cœur de leurs priorités, il n'en demeure pas moins que ces collectivités sont majoritairement constituées de populations anglophone et allophone. Les recherches et consultations des dernières années ont permis de conclure que l'AMBM et ses membres aborderont l'immigration selon une approche linguistique inclusive qui valorisera le bilinguisme canadien, en cohérence avec l'engagement de celles-ci en matière de langues officielles.





La Stratégie 2022-2025 de soutien à l'immigration économique dans les municipalités bilingues du Manitoba s'inscrit en complémentarité avec la Stratégie de relance économique des municipalités bilingues du Manitoba³. Au cours des prochaines années, l'immigration économique fera partie prenante d'une relance économique convaincante dans nos collectivités; voilà pourquoi l'attraction de nouveaux talents et d'immigrants entrepreneurs devra être en lien direct avec les réalités et les besoins économiques, à une échelle locale et régionale.

Cette Stratégie a été rendue possible grâce au soutien financier du ministère Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et s'inscrit à l'intérieur du projet de *Renforcement des connaissances et des capacités des municipalités bilingues du Manitoba en matière d'immigration*. Ce projet triennal a pour but d'accroître la compétitivité des municipalités bilingues pour attirer une main-d'œuvre qualifiée et des entrepreneurs, en plus de renforcer les capacités des municipalités pour accueillir, offrir des services et référer les nouveaux arrivants aux acteurs communautaires pertinents.

1.2 WINNIPEG : MOTEUR DE L'IMMIGRATION AU MANITOBA

Membre de l'AMBM, la Ville de Winnipeg figure parmi les carrefours d'immigration les plus importants au pays. « De 2011 à 2016, la population active de Winnipeg s'est accrue grâce à l'arrivée sur le marché de 39 000 travailleurs immigrants. Des 60 grands centres urbains du Canada, seule Regina a attiré proportionnellement plus de travailleurs. L'immigration a toujours été un important moteur de croissance démographique pour Winnipeg; cependant, le nombre de nouveaux arrivants dans la région s'est accru considérablement au cours des dernières années (figure 2). Cette vague d'immigration a permis de faire passer le taux annuel moyen de croissance démographique de 0,8 % à 1,7 % depuis 2011⁴. »

« Trente-cinq pour cent de tous les immigrants francophones vivant à Winnipeg en 2016 s'étaient installés au Canada au cours de la période quinquennale de 2011 à 2016, ce qui représente la plus forte vague d'immigration francophone dans tous les centres urbains du Canada (hors Québec).⁵ »

Winnipeg dispose ainsi d'un long historique, de capacités, de ressources et de pratiques exemplaires pour l'attraction, l'accueil, l'établissement et l'inclusivité d'immigrants en général et d'immigrants francophones. Malgré tout, la capitale manitobaine continue de faire face à un défi démographique relié au vieillissement de sa population. Un défi partagé par la plupart des membres de l'AMBM.

En parallèle, les 14 autres municipalités bilingues du Manitoba en sont à leurs premières armes en matière d'immigration. À ce jour, les conseils municipaux n'ont jamais disposé des ressources financières et humaines nécessaires pour prioriser et activer ce dossier. La majorité de ces municipalités rurales reconnaissent l'importance de l'immigration pour assurer leur vitalité et leur développement, mais ont besoin d'accompagnement, de ressources et d'outils pertinents pour mesurer leur situation actuelle (accueil, établissement, inclusivité, établir leurs propres cibles et stratégies, en collaboration avec leur population et leurs employeurs.

3 Source: <https://ambm.ca/relance/>.

4 Source : Série de profils économiques : Winnipeg (Manitoba), Printemps 2019.

5 Ibid.

1.3 VERS UNE HAUSSE FULGURANTE DE L'IMMIGRATION AU MANITOBA ET AU CANADA

Selon les données du recensement 2021 dévoilées par Statistique Canada, le Manitoba compte 1 342 000 habitants, soit un accroissement de 5 % depuis 2016.

Entre 2010 et 2019, le nombre d'immigrants (résidents permanents) qui se sont installés chaque année dans la province du Manitoba a connu une croissance de près de 20 %, pour un total de 155 030 personnes. Au plan de l'immigration d'expression française et bilingue (français et anglais), le nombre de nouveaux résidents permanents ayant choisi la province du Manitoba pour s'y installer a bondi de 60% entre 2016 et 2019. En 2019, ces 820 personnes représentaient 4,3 % de l'ensemble des résidents permanents arrivés au Manitoba durant l'année.

Bien que l'arrivée de la pandémie ait ralenti l'accroissement de la population, le rythme de croissance démographique du Canada demeure le plus élevé du G7⁶.

En cette période de relance économique et de croissance fulgurante de l'inflation, il est évident que l'immigration représente une source majeure de croissance démographique dans les années à venir, afin que notre pays dispose des travailleurs dont il a besoin pour remédier aux graves pénuries de main-d'œuvre et pour soutenir une économie solide à l'avenir. Dans ce contexte, le gouvernement fédéral vise à accueillir des immigrants selon un taux correspondant à 1 % de la population canadienne, représentant environ 1,3 million de nouveaux arrivants entre 2022 et 2024⁷. Près de 60 % de cette immigration sera économique. Au Manitoba, on prévoit l'arrivée d'environ 45 000 immigrants économiques au cours de la même période.

Au plan de l'immigration francophones, les cibles du gouvernement du Canada et du gouvernement du Manitoba en matière d'immigration francophone sont respectivement de 4,4 % et de 7,0 %. La cible fédérale pourrait changer au cours de la prochaine année puisque la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada demande que celle-ci atteigne 20 % en 2036. Selon les données fournies par la FCFA, le poids démographique des communautés francophones a fondu à 3,8 % à l'échelle canadienne et si rien n'est fait, il tombera à 3,1 % en 2036.



6 Selon le recensement 2021 de Statistique Canada, la population canadienne s'établit maintenant à un peu moins de 37 millions de personnes en 2021, soit 1,8 million (+5,2 %) de plus qu'en 2016.

7 Source : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2022/02/un-nouveau-plan-en-matiere-dimmigration-pour-combler-les-penuries-de-main-d-oeuvre-et-favoriser-la-croissance-de-leconomie-canadienne.html>

1.4 ARGUMENTS EN FAVEUR DE L'ACCROISSEMENT DE L'IMMIGRATION

L'immigration est le principal moyen d'assurer une croissance démographique au Canada et au Manitoba dans un contexte de vieillissement de la population et de baisse des taux de natalité. Entre 2018 et 2019, 80 % de la croissance de la population du Canada était due à l'immigration. Celle-ci pourrait devenir la seule source de croissance démographique au pays dans les prochaines années. Sur le plan sociodémographique, les immigrants apportent une réponse à l'exode des jeunes et aux enjeux liés au vieillissement de la population.

Pour les municipalités bilingues du Manitoba, la présente stratégie misera avant tout sur une immigration correspondant au tissu économique local et régional (talents recherchés, entrepreneuriat) qui sera en mesure de participer activement à la relance économique des municipalités bilingues du Manitoba, au bénéfice de toutes les parties impliquées.

Les travaux effectués dans le cadre du projet de *Renforcement des connaissances et des capacités des municipalités bilingues du Manitoba en matière d'immigration* depuis avril 2020 ont permis de cerner un certain nombre d'arguments en faveur de l'accroissement de l'immigration dans les municipalités bilingues du Manitoba. En voici le résumé :

DES BÉNÉFICES SOCIO-ÉCONOMIQUES INDÉNIABLES

La pénurie de main d'œuvre actuelle a des répercussions négatives sur la productivité et le développement des entreprises canadiennes et manitobaines. Selon un sondage mené par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (2021), plus de la moitié des PME (55 %) au Canada et (48 %) au Manitoba disent être touchées par cette pénurie de main d'œuvre.

Dans ce contexte de pénurie, l'immigration peut jouer un rôle crucial en aidant le Canada à se doter de la main d'œuvre nécessaire pour continuer à développer son économie. Un peu plus du quart (26 %) des travailleurs au Canada sont issus de l'immigration (2018). Dans plusieurs secteurs d'activité, cette proportion est encore plus importante, notamment dans le domaine de la santé. À cet effet, en 2016 au Canada (Statistique Canada), les personnes immigrantes comptaient pour :

- 23 % des infirmières autorisées;
- 35 % des aides infirmières, des aides-soignants et d'autres postes connexes;
- 36 % des médecins;
- 37 % des pharmaciens;
- 39 % des dentistes

L'immigration permet ainsi d'atténuer les répercussions du vieillissement de la population active (main-d'œuvre)⁸, en plus d'assurer un bassin de travailleurs disponibles suffisant pour favoriser l'essor des industries locales malgré le départ à la retraite de dizaines de milliers de Manitobains au cours des prochaines années.

Elle accroît ainsi le positionnement de nos employeurs face à la concurrence par l'accès à de nouveaux marchés et par le recrutement d'une nouvelle main-d'œuvre, voire tout simplement par l'accès à une relève.

⁸ Cet argument ne s'applique pas à la région de la Rivière-Seine qui compte l'une des populations les plus jeunes du Canada. Cette région est notamment composée des municipalités rurales de Taché et de La Broquerie, en plus de la Ville de Sainte-Anne.

Les personnes immigrantes nourrissent l'innovation en apportant de nouveaux savoirs et savoir-faire, en abordant les problèmes sous de nouveaux angles. Elles ont d'ailleurs un taux de diplomation moyen plus élevé que celui de la population née au Canada.

Elles créent aussi une demande accrue pour les produits et les services locaux⁹ :

- Frais de logements, de tarifs d'électricité et d'impôts fonciers;
- Coûts de transport et entretien de véhicules;
- Aliments (épiceries et restaurants locaux);
- Rentrées fiscales annuelles perçues par les autorités municipales, provinciales et fédérales.

La croissance de population engendrée par l'immigration se traduit en une augmentation des investissements publics et privés pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants. De fait, l'arrivée de nouveaux permet de :

- Maintenir les infrastructures et les services municipaux et sociaux;
- Maintenir à un niveau acceptable les taux d'imposition;
- Maintenir ou accroître le niveau de vie dans nos collectivités.

Ces nouveaux arrivants peuvent aussi être des entrepreneurs immigrants aptes à investir financièrement envers des entreprises existantes ou dans l'établissement de nouveaux projets entrepreneuriaux. Le tiers (33 %) des propriétaires d'entreprise ayant du personnel salarié au Canada sont issus de l'immigration (2022). Approximativement 600 000 personnes immigrantes au Canada sont des travailleurs autonomes (Statistique Canada, 2016) dont 12 800 au Manitoba.

Soulignons que la présence d'étudiants internationaux assure le maintien et le développement de programmes de formation scolaires ou postsecondaires, ainsi que la vitalité et la viabilité des établissements d'éducation.

Enfin, il est démontré que les personnes immigrantes contribuent activement à leur communauté d'accueil, et ce, sur de multiples plans. Notamment, contribuent à l'ouverture des mentalités sur le monde et à une diversification de l'offre culturelle. La recherche nous apprend aussi que les jeunes immigrants francophones, tout comme les jeunes locaux, établissent un lien direct entre la citoyenneté, leur appartenance à une communauté et leur « participation active au sein de celle-ci »¹⁰. Aussi, une fois la citoyenneté obtenue, pour les personnes issues de l'immigration présentent un plus haut taux de participation électorale que les personnes nées au Canada¹¹.

⁹ Selon la Série de profils économiques : Winnipeg (Manitoba), Printemps 2019, chaque tranche de 1 000 nouveaux ménages d'immigrants ayant un revenu familial moyen génère de nouvelles dépenses directes de l'ordre de 84 millions de dollars, dont la majorité sont injectées dans la collectivité locale.

¹⁰ BENIMMAS, Aïcha et Sylvia Kasparian, Le concept de citoyenneté chez des immigrants et des membres de la société d'accueil en milieu minoritaire francophone : une analyse lexicale, 2014.

¹¹ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2020.

L'importance de l'immigration francophone dans nos collectivités

Les pertes démographiques peuvent avoir une incidence à long terme sur la pérennité des communautés, à la fois en ce qui concerne les aspects socioéconomiques, mais également des droits linguistiques.

Dans son rapport sur l'immigration francophone à l'extérieur du Québec publiée en novembre 2021, le Commissaire aux langues officielles indiquait qu'au « Canada à l'extérieur du Québec, la population francophone en situation minoritaire, définie selon la langue maternelle et la première langue officielle parlée, représentait 4,4 % de la population en 2001 et 3,8 % de la population en 2016¹². » Il affirmait également que pour « atteindre la cible de 4,4 % entre 2008 et 2020, le Canada aurait dû admettre plus de 75 000 résidents permanents d'expression française supplémentaires à l'extérieur du Québec. »

Lors du dépôt de son projet de modernisation de la *Loi sur les langues officielles* (1^{er} mars 2022)¹³, le gouvernement fédéral annonçait viser l'égalité réelle entre les deux langues officielles du Canada, notamment par la mise en place de mécanismes relatifs à la promotion et à la protection du français à l'échelle nationale qui auront un effet direct sur la pérennité des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Du côté de l'immigration francophone, le projet de loi prévoit des objectifs, des cibles et des indicateurs pour s'attaquer au poids démographique des minorités francophones en déclin. Conséquemment, le 4 avril 2022, la FCFA du Canada demandait au gouvernement du Canada d'adopter une cible progressive en immigration francophone débutant avec une proportion de 12 % dès 2024¹⁴.

Il existe ainsi un consensus sur le fait que l'immigration francophone est une contribution stratégique à la pérennité de la langue française et s'avère un facteur clé du développement et de l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire, en plus de valoriser la participation citoyenne dans les deux langues officielles.

Chez les employeurs des municipalités bilingues du Manitoba, les personnes immigrantes d'expression française font partie de la solution à la pénurie de talents qui sévit, particulièrement lorsqu'elles maîtrisent les deux langues officielles du Canada. Grâce à leur capacité à parler plus d'une langue, ces personnes sont appelées à jouer des rôles clés auprès de leur employeur. Aussi, grâce à leur connexion avec leur pays d'origine, elles peuvent contribuer à créer des nouveaux débouchés de marché, particulièrement dans le contexte où le français est l'une des langues les plus parlées dans le monde.

Il existe ainsi un consensus sur le fait que l'immigration francophone est une contribution stratégique à la pérennité de la langue française.

¹² Commissaire aux langues officielles, Cible d'immigration francophone à l'extérieur du Québec toujours pas atteinte à l'approche de l'échéance de 2023, novembre 2021.

¹³ Chambre des communes du Canada, Projet de loi C-13, première lecture le 1er mars 2022.

¹⁴ FCFA du Canada, La FCFA demande une nouvelle cible progressive en immigration francophone : 12 % pour 2024, 20 % pour 2036, 4 avril 2022.

Au plan de l'entrepreneuriat, une étude réalisée par la firme Sociopol (2020)¹⁵ pour le ministère Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada s'est penchée sur les expériences des personnes immigrantes francophones vivant à l'extérieur du Québec qui étaient propriétaires d'une entreprise (l'un des terrains de recherche était à Winnipeg au Manitoba). Il ressort de l'étude de Sociopol (2020) que l'entrepreneuriat immigrant contribue à la fois à l'économie des communautés francophones, mais aussi, de façon plus générale, à leur vitalité.

L'arrivée de nouveaux arrivants dans nos collectivités bilingues contribue aussi à normaliser la vie en français dans les municipalités bilingues du Manitoba et ouvre la voie pour maintenir et développer des services municipaux et gouvernementaux dans les deux langues officielles et des infrastructures locales dédiées aux francophones (ex : écoles de la *Division scolaire franco-manitobaine*).

Aussi, les espaces communautaires francophones offrent un environnement où il est possible de parler, de socialiser, d'accéder aux services et de travailler en français. Ils ont une incidence positive sur la vitalité de la francophonie. Les familles immigrantes francophones jouent d'ailleurs un rôle important dans le dynamisme et l'animation des espaces communautaires francophones.

À cet effet, les personnes immigrantes participent à la transformation des espaces communautaires francophones qui se pluralisent au contact d'une diversité grandissante.

En définitive, l'arrivée de nouveaux arrivants d'expression française enrichit nos collectivités par des apports multiples.

Parmi ces retombées, on note :

- Un accroissement du nombre d'entreprises en mesure d'offrir un service en français.
- De nouvelles possibilités d'emploi francophones ou bilingues.
- Un élargissement de la communauté d'affaire francophone, favorisant le réseautage et les échanges.
- Un renforcement de l'attachement et de l'engagement des personnes immigrantes envers la communauté.
- Un contexte plus favorable à une ambiance inclusive au sein de la communauté.

Leur engagement (bénévoles, participants, employés) engendre d'importantes retombées sur la communauté francophone dans son ensemble :

- Le renforcement des structures communautaires par une plus grande fréquentation.
- Le partage de nouvelles idées et de perspectives.
- La diversification des organismes communautaires.
- Un contexte plus favorable à une ambiance inclusive au sein de la communauté.

Selon Huot et coll (2021), qui se sont notamment penchés sur le cas de Winnipeg et de Vancouver, cette participation favorise, pour la personne immigrante:

- Le développement d'un sens d'appartenance à la communauté.
- La création de nouveaux réseaux sociaux.
- L'accroissement du capital social.
- Une meilleure intégration socioéconomique.

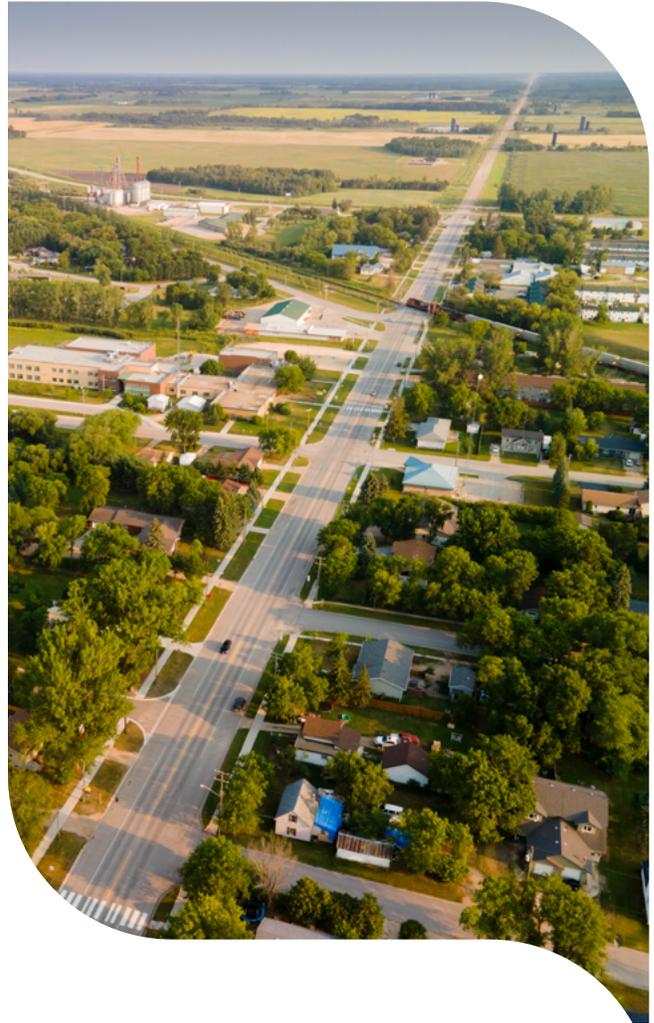
¹⁵ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Les personnes immigrantes francophones vivant en situation minoritaire et propriétaires d'entreprises : Défis et incitatifs, mars 2020.

1.5 PARTENARIAT TRIPARTITE POUR MIEUX PLANIFIER ET RÉUSSIR L'IMMIGRATION

Au Canada, l'immigration est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral et provincial ou territorial. Ceux-ci comptent également sur la collaboration des communautés et des collectivités locales pour réussir à atteindre leur mandat et leurs objectifs respectifs.

Alors que la personne candidate à l'immigration choisit son pays et sa province de destination, c'est la municipalité qui deviendra sa communauté d'accueil, où elle s'établira et vivra avec sa famille par la suite.

En tant qu'institutions démocratiques les plus près des citoyens, les municipalités bilingues du Manitoba souhaitent unir leurs efforts avec les deux autres ordres de gouvernement pour contribuer activement à la définition et l'atteinte des cibles, en plus de participer à l'élaboration des stratégies, tant en matière d'immigration en général que d'immigration francophone.

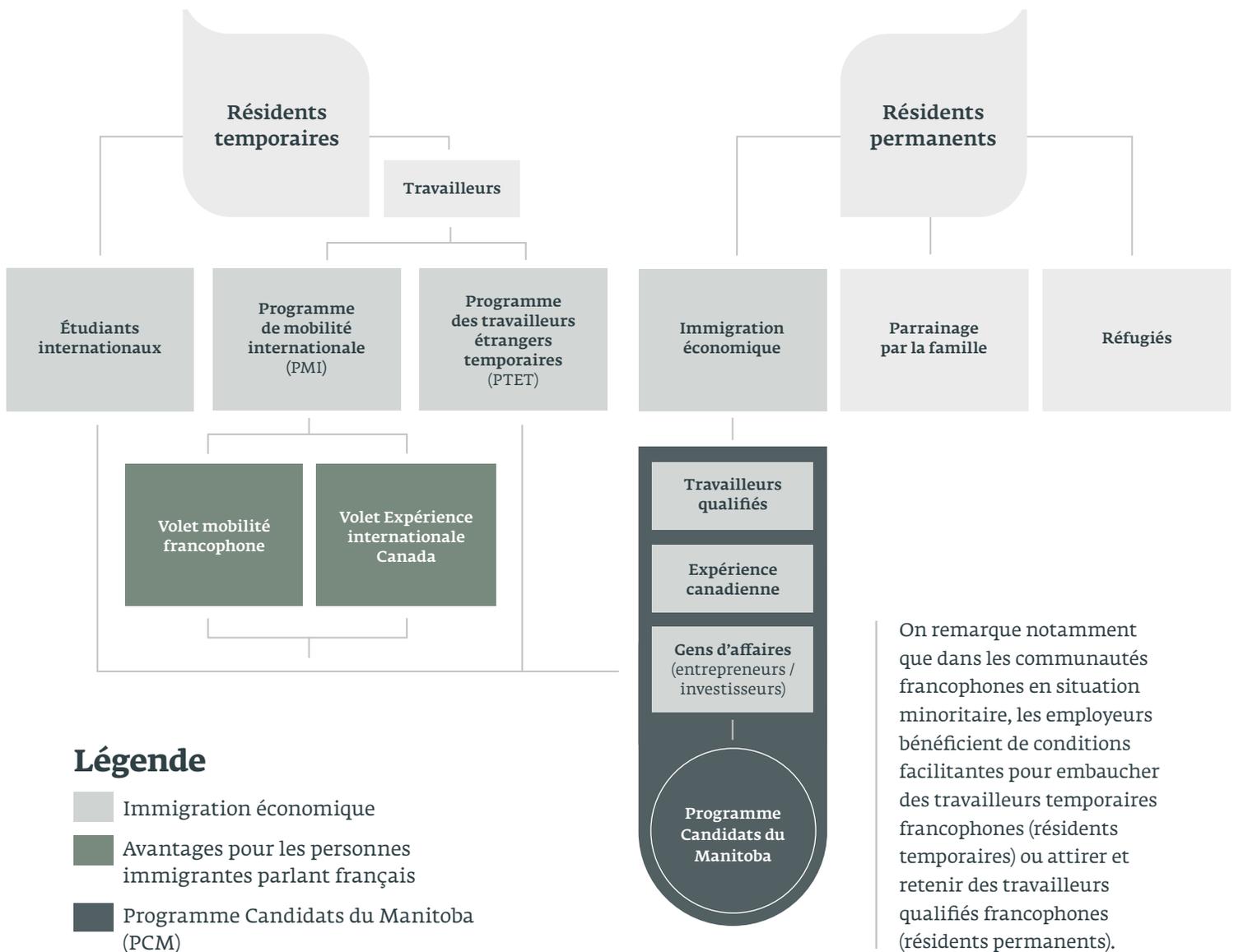


1.6 LES DIFFÉRENTES VOIES D'ACCÈS À L'IMMIGRATION AU MANITOBA

La présente section illustre les différentes voies qui s'offrent aux candidats potentiels pour immigrer dans la province du Manitoba.

1.6.1 IMMIGRATION TEMPORAIRE ET PERMANENTE AU CANADA

Le schéma ci-après illustre les différentes catégories d'immigration temporaire et permanente au Canada, y inclus le Manitoba.



Dans un cas comme dans l'autre, le fait de recruter des travailleurs d'expression française au sein de communautés francophones en situation minoritaire entraîne un traitement facilité. Habituellement, la délivrance d'un permis de travail temporaire au Canada nécessite pour les employeurs de commander une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) favorable.¹⁶

Par l'embauche d'une main-d'œuvre d'expression française, ces mêmes employeurs peuvent se voir exemptés de devoir présenter un EIMT préalable à l'embauche. L'obligation d'obtenir une EIMT sera déterminée par la nature du programme d'immigration auquel les employeurs seront soumis pour l'embauche du travailleur étranger temporaire, soit l'un ou l'autre des programmes suivants : le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ou le Programme de mobilité internationale (PMI).

Dans le cadre du PTET, les employeurs doivent obligatoirement obtenir une EIMT, alors que dans le cadre du PMI, ceux-ci peuvent embaucher un travailleur temporaire sans devoir obtenir une EIMT au préalable.

Volet Mobilité francophone

Depuis 2016, dans le cadre du Volet Mobilité francophone du Programme de mobilité internationale (PMI), les employeurs bénéficient d'une exemption de l'EIMT pour le recrutement de candidats qualifiés francophones et bilingues¹⁷ qui possèdent des compétences linguistiques (français) de niveau 7, dont le lieu de travail sera au Manitoba¹⁸ et qui occuperont soit un poste temporaire de gestion¹⁹, soit un emploi professionnel²⁰, technique ou spécialisé²¹.

Volet Expérience internationale Canada (EIC)

Le Canada a aussi des accords bilatéraux avec 36 pays et territoires (dont la France, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse) permettant à des candidats âgés de 18 à 35 ans d'acquérir une expérience personnelle et professionnelle au pays, à l'intérieur de trois catégories : 1) le permis de travail ouvert Vacances-travail (PVT), 2) le permis de travail Jeunes professionnels (lié à un employeur) et 3) le permis de travail Stages coop pour étudiants seulement (lié à un employeur). Puisque l'EIC fait partie du Programme de mobilité internationale, la demande de permis de travail est dispensée d'EIMT.

Il est important de noter que les catégories de permis, les critères reliés à l'âge et la durée de validité de chaque permis peuvent varier d'un pays à l'autre. Le tableau suivant renferme l'information concernant quatre pays de la francophonie internationale.

PAYS	PERMIS VACANCES-TRAVAIL (PVT)	JEUNES PROFESSIONNELS	STAGE COOP INTERNATIONAL	ÂGE LIMITE
France	Jusqu'à 24 mois	Jusqu'à 24 mois	Jusqu'à 24 mois	18-35 ans
Belgique	Jusqu'à 12 mois	S/O	S/O	18-30 ans
Luxembourg	Jusqu'à 12 mois	Jusqu'à 12 mois	Jusqu'à 12 mois	18-30 ans
Suisse	S/O	Jusqu'à 18 mois	Jusqu'à 12 mois	18-35 ans

¹⁶ L'obtention d'une EIMT favorable auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) peut s'avérer longue, coûteuse et fastidieuse.

¹⁷ Le terme « bilingue » réfère ici aux deux langues officielles du Canada, soit le français et l'anglais.

¹⁸ Le Manitoba, ainsi que dans une province ou un territoire autre que le Québec.

¹⁹ Genre de compétence o de la Classification nationale des professions (CNP).

²⁰ Niveau de compétence A de la CNP.

²¹ Niveau de compétence B de la CNP.

1.6.2 IMMIGRATION ÉCONOMIQUE

Une personne qui envisage une immigration économique au Manitoba (accession à la résidence permanente) dispose de trois grandes voies d'accès possibles, comportant plusieurs volets :

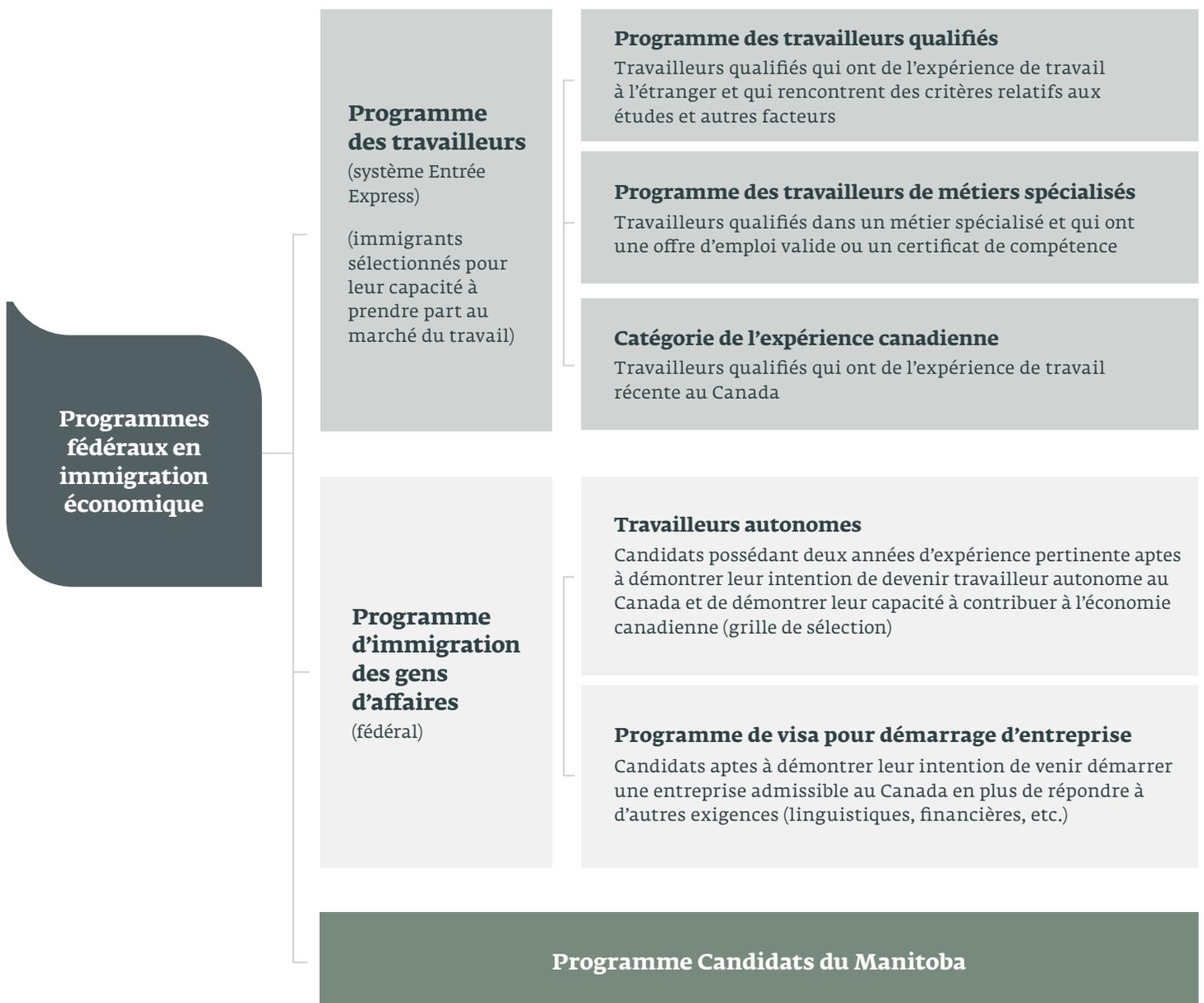
Gouvernement fédéral :

- Programme des travailleurs (système Entrée Express)
- Programme d'immigration des gens d'affaires

Gouvernement provincial :

- Programme Candidats du Manitoba

La figure ci-après trace un portrait de ces voies d'accès à l'immigration économique au Manitoba.



Précisions sur le programme des travailleurs qualifiés du système Entrée express²²

Entrée express est un système de demande d'immigration fédéral en ligne qui gère les demandes d'immigration présentées par des travailleurs qualifiés. Un candidat admissible doit créer et soumettre un profil dans le bassin d'Entrée express. Chaque candidat est classé dans le bassin Entrée express au moyen d'un système de classement (système de points).

Entrée express s'inscrit parmi les stratégies contribuant à appuyer l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Depuis 2020, le gouvernement fédéral a considérablement augmenté le nombre de points attribués aux immigrants possédant de solides compétences en français²³.

Grâce au système d'Entrée express, une offre d'emploi valide émise par un employeur canadien procurera des points additionnels au candidat à l'immigration et augmentera ses chances d'être invité à soumettre une demande de résidence permanente²⁴. Ainsi, le candidat arrivera au Canada avec un statut de résident permanent au lieu d'un simple permis de travail.

Entrée Express et le Programme Candidats du Manitoba

Un candidat qui a un profil dans le bassin du système Entrée Express peut aussi demander d'effectuer une visite exploratoire dans le cadre du Programme Candidats du Manitoba sous le volet stratégique francophone. Dans le système Entrée express, une nomination par la province du Manitoba octroie 600 points supplémentaires au candidat et augmente grandement ses chances d'être invité à présenter à court terme une demande de résidence permanente. Le Manitoba favorise la nomination d'immigrants francophones au sein de son Programme Candidats du Manitoba.



²² Source : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/fonctionnement.html>

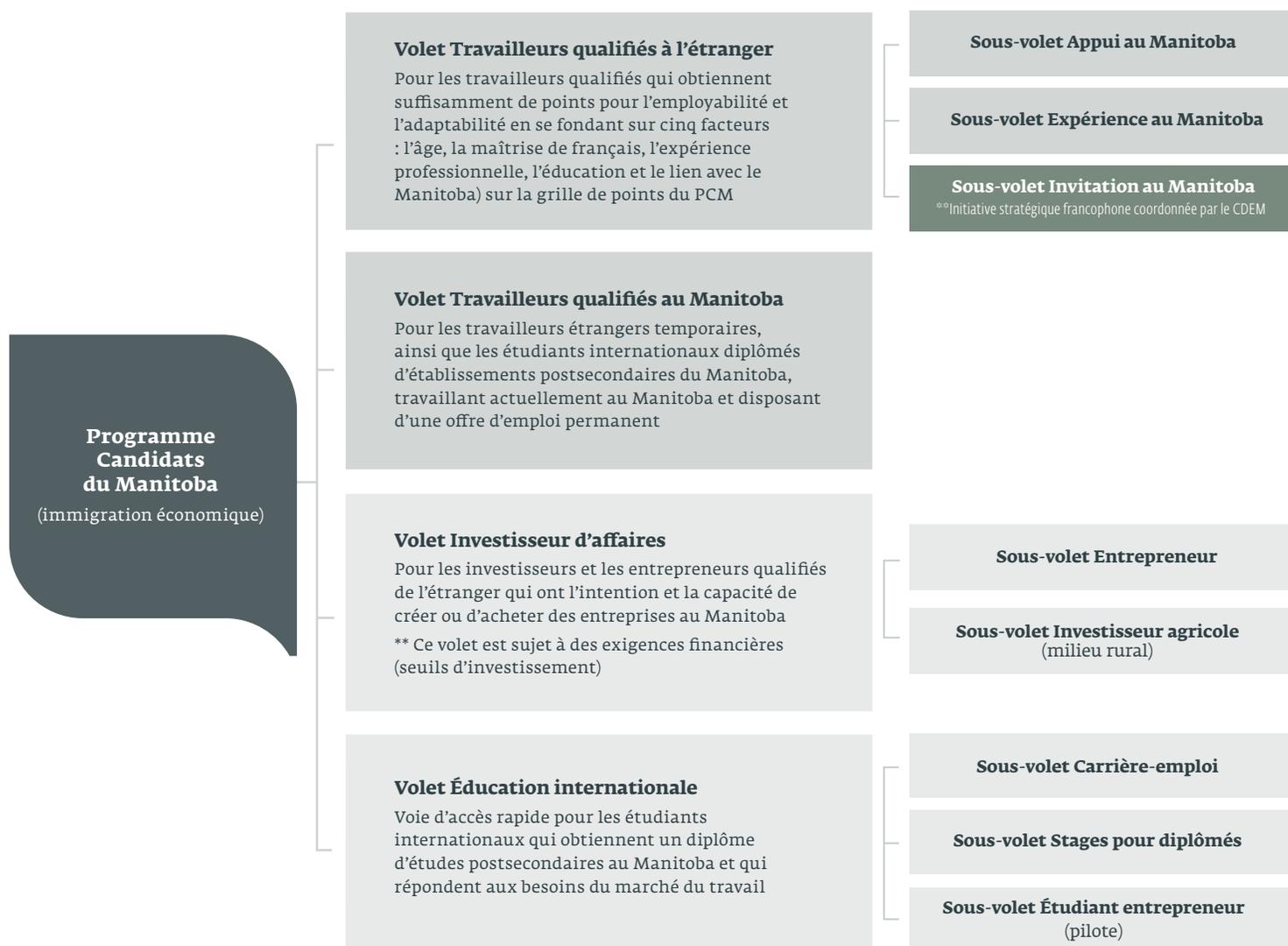
²³ Les candidats peuvent obtenir jusqu'à 50 points supplémentaires dans le Système de classement global, même lorsque le français n'est pas leur langue première.

²⁴ Cet avantage s'applique à l'ensemble des candidats du bassin Entrée express, sans égard à la variable linguistique.

1.6.3 PROGRAMME CANDIDATS DU MANITOBA

Le Programme Candidats du Manitoba (PCM) sélectionne des candidats qui répondent aux besoins économiques de la province. Les critères de sélections sont basés sur l'âge, le niveau de scolarité, l'expérience de travail, le niveau linguistique, les fonds d'établissement et un lien à la province du Manitoba (ami proche, famille proche, une expérience de travail au Manitoba, une offre d'emploi ou les études au Manitoba).

La figure ci-après dresse un portrait de la mécanique du PCM.



À l'intérieur du Volet Travailleurs qualifiés à l'étranger, pour les candidats francophones qui n'ont aucun lien avec le Manitoba, la Province a créé un sous-volet stratégique francophone mieux connu sous l'appellation *Invitation au Manitoba*.

Il s'agit d'une initiative qui consiste à sélectionner à l'étranger des personnes qualifiées possédant la formation, l'expérience professionnelle, les aptitudes linguistiques et les fonds d'établissement requis pour travailler et s'établir au Manitoba et contribuer au développement économique de la province. Une visite exploratoire leur permet de créer le lien avec le Manitoba.

Dans le cadre d'un partenariat formel établi dans le cadre du PCM, le CDEM²⁵ coordonne ce sous-volet. Voici la procédure à suivre pour les travailleurs qualifiés à l'étranger souhaitant soumettre leur candidature auprès du CDEM dans le cadre d'Invitation au Manitoba :

- Le candidat soumet une demande de visite exploratoire (au PCM).

- La province sélectionne régulièrement des candidats (1 ou 2 fois par mois : plus de 50 candidats) et transmet l'information au CDEM.

- Le CDEM évalue les demandes sélectionnées par la province et appuie le candidat pour la préparation et la tenue de sa visite exploratoire (VE).

- La VE permet au candidat d'établir un lien avec le Manitoba et ainsi rencontrer l'une des conditions essentielles du PCM.

- À la suite de sa VE, le candidat reçoit une désignation du Manitoba lui permettant de déposer sa demande de résidence permanente dans le cadre du PCM.

Volet Éducation internationale

Après avoir terminé ses études postsecondaires au Manitoba, un étudiant international devient éligible à demander un permis de travail post-diplôme lui permettant d'accepter un emploi au Manitoba. Après avoir travaillé pendant une période de six mois pour un employeur manitobain et ayant en main une offre d'emploi à plus long terme du même employeur, l'étudiant peut demander une nomination de la part du gouvernement du Manitoba dans le cadre du PCM. Grâce à cette nomination, l'étudiant est en mesure de faire une demande de résidence permanente.

Important : si l'étudiant détient une offre d'emploi dans une profession en demande au Manitoba et qu'il obtient un résultat minimum de NCLC²⁶ 7 au plan linguistique²⁷, l'obligation de travailler pendant une période de six (6) mois n'est pas nécessaire et celui-ci peut soumettre sa demande plus tôt.

Pour davantage d'information sur le PCM :

[Travailleurs qualifiés au Manitoba](#)
[Travailleurs qualifiés à l'étranger](#)
(y inclus Invitation au Manitoba)

²⁵ <https://www.cdem.com/en/employabilite-et-immigration-en/immigrate-to-manitoba/>

²⁶ Niveaux de compétence linguistique canadiens (NCLC).

²⁷ Ce résultat minimal s'applique à l'ensemble des catégories : compréhension écrite, expression écrite, expression orale et compréhension orale.



1.7 OBSTACLES RENCONTRÉS PAR LES PERSONNES IMMIGRANTES

Dans un contexte où de nombreux immigrants préfèrent s'établir dans les grands centres urbains, que ce soit pour la présence de services ou d'une communauté culturelle ou pour des raisons économiques, il est plus difficile pour les collectivités rurales d'attirer et de retenir de nouveaux arrivants. Dans ces régions, il faut aussi que les nouveaux arrivants puissent trouver un emploi. Dans un contexte de ruralité, il faut qu'il y ait une attraction économique, de l'emploi, des occasions d'affaires à saisir.

Pour la plupart des immigrants, l'accès et l'intégration au marché du travail sont des défis importants, qu'ils soient francophones ou anglophones. Dans le cas des immigrants d'expression française qui s'établissent dans une province ou un territoire autre que le Québec, l'importance de l'anglais est un défi additionnel lorsque c'est cette langue qui prédomine dans le marché du travail. On recommande alors que les nouveaux arrivants aient accès à une formation linguistique dans les deux langues officielles afin de bien s'intégrer.

Les employeurs jouent un rôle important dans le recrutement de travailleurs et l'intégration au marché du travail des nouveaux arrivants. Encore faut-il que ceux-ci soient sensibilisés aux avantages d'embaucher des talents provenant de l'immigration et qu'ils aient un accès facilité à des plateformes pour connecter avec les personnes de l'immigration, présenter leur organisation et parler des emplois offerts.

Plusieurs immigrants récents peinent également à faire reconnaître les diplômes obtenus à l'étranger ou leur expérience, ce qui les force à occuper des emplois moins bien rémunérés à l'extérieur de leur domaine d'étude ou de leur champ d'expertise. Ils sont parfois incapables de dénicher du travail et se retrouvent sans emploi.

Dans de petites communautés et des régions rurales, les nouveaux arrivants peuvent être mis de côté parce qu'ils se distinguent sur plusieurs plans, par exemple à cause de leur accent, de leurs noms différents, de leur présentation personnelle et de leur apparence physique et de la présentation par écrit (p. ex., curriculum vitae et lettres qui ne correspondent pas aux normes canadiennes).

En définitive, les recherches, les consultations et les séances de formation-concertation tenues au cours des deux dernières années ont permis d'identifier les principaux défis des personnes immigrantes pour une immigration réussie dans les municipalités bilingues du Manitoba en région rurale :



1. **Trouver un emploi approprié**

- Reconnaissance des diplômes et des acquis
- Manque d'expérience canadienne sur le marché du travail
- Connexion facilitée avec des employeurs locaux

2. **Trouver un logement convenable et abordable**

3. **Avoir accès à des services de transport en commun à l'échelle régionale et interrégionale**

4. **Avoir accès à des services d'Internet et de téléphonie cellulaire fiables**

5. **S'habituer au climat**

6. **Obtenir du soutien dans la communauté d'accueil**

7. **Pour les immigrants francophones :**

- Apprendre l'anglais
- Obtenir des services en français

8. **Pour les personnes immigrantes francophones qui souhaitent se lancer en affaires :**

- L'accès à des occasions de réseautage
- L'accès au financement
- L'accompagnement pour se lancer en affaires

1.8 RÔLE DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA DANS LE CONTINUUM DE L'IMMIGRATION FRANCOPHONE ET BILINGUE

Une immigration francophone et bilingue réussie implique plusieurs niveaux de responsabilité et engage une vaste panoplie d'intervenants du secteur public, de la société civile et du secteur privé. « Il s'agit d'un écosystème relativement complexe où chaque intervenant a un rôle à jouer et dans lequel il apporte une contribution utile et complémentaire ».²⁸

Dans cet écosystème et sur l'ensemble du continuum de l'immigration francophone au Manitoba où plusieurs organismes interviennent depuis de nombreuses années, les municipalités doivent et souhaitent apporter une valeur ajoutée.

En tant qu'institutions démocratiques les plus près des citoyens, les municipalités bilingues du Manitoba ont comme rôle de créer les conditions gagnantes pour éliminer les obstacles et catalyser les forces vives du milieu afin de réussir l'immigration francophone et bilingue sur leur territoire et au Manitoba dans une perspective d'ensemble.

Les municipalités se trouvent à l'avant-scène de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants francophones et bilingues. Elles doivent jouer un rôle sur différents plans, incluant :

- Assurer la concertation et la mobilisation du milieu à l'égard de l'immigration francophone et bilingue.
- Attirer et retenir les personnes immigrantes.
- Assurer l'intégration et la cohésion sociale des nouveaux arrivants.
- Accueillir les nouveaux arrivants et leur faire connaître la culture locale.
- Donner aux nouveaux arrivants l'accès aux infrastructures et aux services municipaux essentiels (en lien par exemple avec le transport ou logement).
- Assurer, en étroite collaboration avec les autorités chargées de l'application des lois, la sécurité et la protection des nouveaux arrivants comme de la collectivité d'accueil. Pour ce faire, les municipalités pourraient gagner à adapter culturellement leurs services et façons de faire pour mieux répondre aux besoins des personnes immigrantes (arrêtés municipaux, politiques municipales, règles et procédures administratives, livraison des services, approche des employés en matière de service à la clientèle, gouvernance et rôle des élus municipaux.)
- Établir un environnement culturel sécuritaire où l'on valorise les multiples apports de l'immigration francophone et bilingue, où l'on promeut et soutient un dialogue interculturel communautaire. Un environnement où l'on ne tolère pas le racisme et la discrimination, et où l'on corrige les injustices et les inégalités systémiques sous-jacentes tout en célébrant la diversité.

²⁸ Source: https://www.immigrationfrancophone.ca/images/Guide_des_municipalites_en_immigration_francophone.pdf

Stratégie 2022-2025 de soutien à l'immigration économique dans les municipalités bilingues du Manitoba

La Stratégie 2022-2025 de soutien à l'immigration économique dans les municipalités bilingues du Manitoba puise ses sources dans les recherches, les consultations, les analyses et les rencontres de formation-consultation menées dans le cadre du projet depuis 2020, incluant :

- Recherche appliquée sur l'insertion des municipalités bilingues à l'intérieur du continuum de l'immigration francophone au Manitoba.
- Capacités des municipalités bilingues du Manitoba à attirer, accueillir, intégrer et retenir des immigrants / immigrants francophones.
- Inventaire des pratiques exemplaires en immigration.
- Plan d'intervention et d'accompagnement à l'intention des élus et du personnel administratif des municipalités membres de l'AMBM.
- Tenue de cinq séances de formation-concertation en immigration économique avec les élus et les directions générales des municipalités bilingues du Manitoba.

En tant qu'institutions démocratiques les plus près des citoyens, les municipalités bilingues du Manitoba ont un rôle prépondérant à jouer pour appuyer l'atteinte des cibles en immigration dans les deux langues officielles. À cet effet, elles entendent accueillir un nombre croissant d'immigrants économiques, favoriser une plus grande régionalisation de l'immigration dans la province, contribuer activement à l'atteinte et au dépassement des cibles en immigration francophone et créer les conditions favorables pour réussir cette immigration. Le tout en créant des partenariats solides avec les multiples acteurs composant l'écosystème de l'immigration francophone et anglophone, en plus des deux autres ordres de gouvernement.

ORIENTATION 1

Aligner les efforts d'attraction de talents avec la demande du marché du travail et les perspectives économiques

Plusieurs secteurs d'activité doivent relever les défis liés au recrutement de talents. Il nous faut un meilleur aperçu des emplois offerts à l'heure actuelle et à moyen terme. Nous devons mieux connaître les besoins en main-d'œuvre pour les trois à cinq prochaines années. Nous devons aussi identifier les occasions les plus prometteuses d'attirer des investisseurs immigrants dans des secteurs d'activité ciblés et d'appuyer la relève entrepreneuriale. Nous devons faire équipe avec la Province du Manitoba pour favoriser une régionalisation de l'immigration francophone et bilingue.

■ OBJECTIF 1

Sensibiliser et mobiliser les employeurs envers l'attraction de talents internationaux pour soutenir leur croissance

■ OBJECTIF 2

Connecter efficacement les employeurs avec les candidats à l'immigration

ORIENTATION 2

Créer les conditions favorables à l'accueil, à l'établissement et à l'inclusivité des personnes immigrantes

Encore nombreux sont les résidents et les parties prenantes (élus et personnel) des municipalités bilingues qui souhaitent mieux saisir l'importance d'attirer un nombre croissant de personnes immigrantes dans nos collectivités et de bien les accueillir, en particulier au rural. Nous devons mettre l'accent sur la diffusion d'information (faits et chiffres à l'appui) et la mise en place d'initiatives de sensibilisation qui toucheront les gens et qui feront appel au coeur comme à la raison. Les Manitobains et les Franco-Manitobains sont des gens accueillants, solidaires, bienveillants et généreux, mais ils doivent connaître toute l'information et comprendre les enjeux pour faire la part des choses et démystifier les mythes de la réalité. Nos recherches ont aussi démontré qu'en amont d'attirer de nouvelles personnes immigrantes dans les collectivités bilingues rurales, il sera crucial d'assurer la présence des infrastructures nécessaires à leur établissement et à leur inclusivité (logements, connectivité, mobilité). Pour ce faire, nous multiplierons les partenariats porteurs et préconiserons la mise en place des mécanismes régionaux pertinents.

OBJECTIF 3

Sensibiliser et mobiliser les gouvernements municipaux et les collectivités rurales envers les bénéfices de l'immigration, de la diversité et de l'inclusivité.

OBJECTIF 4

Développer les capacités des municipalités bilingues rurales en matière de planification, d'attraction, d'accueil, d'inclusivité et de rétention des personnes immigrantes.

OBJECTIF 5

Fédérer l'instauration de mécanismes régionaux visant le développement de partenariats et l'ancrage de solutions durables pour répondre aux besoins des personnes immigrantes en matière d'accueil, d'établissement et d'inclusivité.

ORIENTATION 3

Participer activement au succès du système d'immigration commun (Manitoba-Canada)

Les personnes immigrantes choisissent leur pays et leur province de destination, puis s'établissent avec leur famille dans nos municipalités qui deviendront leur communauté d'accueil, où diverses infrastructures et services faciliteront leur établissement et leur épanouissement. Or les municipalités sont les institutions démocratiques les plus près des citoyens. Les municipalités bilingues du Manitoba souhaitent ainsi unir leurs efforts avec les deux autres ordres de gouvernement pour contribuer activement à la définition et l'atteinte des cibles, en plus de participer à l'élaboration des stratégies, tant en matière d'immigration en général que d'immigration francophone au Manitoba. Nos membres visent également le renforcement d'un partenariat tripartite avec la Province et le CDEM afin de soutenir la croissance de l'immigration sur leur territoire en faisant appel à des mécanismes collaboratifs efficaces et branchés sur les besoins du marché de l'emploi à une échelle locale et régionale.

OBJECTIF 6

Accroître l'autonomie des municipalités bilingues du Manitoba dans la sélection d'une immigration correspondant aux besoins du marché du travail et au tissu économique local.

OBJECTIF 7

Contribuer à l'amélioration des politiques et des programmes gouvernementaux en matière d'immigration et d'immigration francophone.

OBJECTIF 8

Bâtir un leadership municipal collaboratif à l'échelle provinciale en immigration.



ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS
BILINGUES DU MANITOBA

ASSOCIATION OF MANITOBA
BILINGUAL MUNICIPALITIES



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada



T 204 289 4077
E INFO@AMB.M.CA

219-614, RUE DES MEURONS,
SAINT-BONIFACE (MANITOBA) R2H 2P9

   @GroupeAMB.M

AMB.M.CA